

CONSEIL NATIONAL D'ORIENTATION Séance du mercredi 26 février 2020

Suite à l'approbation du procès-verbal du 29 janvier 2020, les services du CNFPT ont présenté 4 études sectorielles (Sport - Enfance/Famille - Education/Animation/Jeunesse - Affaires juridiques) relevant de l'INSET d'Angers et de l'INSET de Nancy :

Ces études sont capitales pour le CNFPT car elles ont pour objectifs d'adapter l'offre de formation afin de coller au plus près de l'environnement professionnel et de ses différents aspects. Ceci permettra de répondre aux attentes des stagiaires et de rendre ces formations opérationnelles.

- **Concernant le secteur Sport** (Mme Anne-Lise BRIHAYE, Responsable domaine des sports - INSET de Nancy), après une présentation détaillée du contexte des activités physiques, des problématiques de gestion de celles-ci, des métiers en tension et notamment des MNS, de l'usure professionnelle mais aussi de la problématique d'attractivité de cette filière, plusieurs interrogations ont été posées sur la qualité de la formation face à la mouvance et aux développements des activités innovantes au sein des différentes structures pour favoriser l'attractivité. Il y a également eu un questionnement sur la revalorisation de la filière afin d'éviter notamment le basculement des CTAPS dans la filière administrative.

La position de la FA-FPT sur ce secteur est que le sport est un milieu en pleine évolution mais on se doit d'avancer notamment sur le métier des MNS (métier en tension) qui présente un problème d'attractivité. Concernant les RPS, l'offre de formation n'y répond absolument pas actuellement. Il convient de revoir l'offre de formation en la matière. Enfin, une revalorisation de la filière sportive qui est dévaluée est nécessaire, notamment sur le grade de CTAPS, car les agents titulaires de ce grade intègrent régulièrement la filière administrative qui bénéficie d'un régime indemnitaire bien plus avantageux et d'une reconnaissance professionnelle supérieure.

- **Concernant le secteur Enfance-famille** (Mmes Cécile BOIVIN, coordonnatrice du pôle et Elisa PAYEN, animatrice du pôle enfance-famille - INSET d'Angers), après une présentation de l'environnement très complète, de la définition du périmètre d'intervention et de l'impact de la loi d'août 2019, nous avons échangé sur les difficultés de la mise en œuvre des politiques publiques dans un cadre restreint par des moyens publics limités. Concernant l'offre de formation, un développement des thématiques « santé » et « dangers des écrans » est à travailler. Enfin, il conviendra de ne pas oublier dans la réflexion menée l'axe de la pénibilité de ces métiers et reconversion.

La position de la FA-FPT sur ce secteur est qu'il est important de développer l'aspect pénibilité de ces métiers dans les formations à venir et les possibilités de reconversion dans des métiers qui entraînent dans la plupart des cas une usure professionnelle prématurée.

- **Concernant le secteur Education, animation, jeunesse** (Catherine TANGUY-Responsable coordonnatrice du pôle actions éducatives - INSET de Nancy), après une présentation exhaustive en lien avec la nécessité de définir les périmètres d'intervention avec 3 enjeux principaux qui sont répondre aux besoins des habitants, accompagner les habitants dans la transformation de leur territoire et avoir une stabilité du service public de l'éducation, les débats se sont orientés sur l'impact important de la loi Blanquer sur les collectivités. Puis a été abordée la nécessité d'avoir une offre de formation adaptée à une filière animation jeune (1997) et dépourvue de cadre de catégorie A.

La position de la FA-FPT sur ce secteur est que la filière animation est très jeune (1997). De plus, les cadres A n'existant pas dans cette filière, les débats doivent s'orienter vers une offre de formation à destination de cadres issus de filières différentes (administrative et sportive essentiellement) dans ces métiers spécifiques afin d'éviter la précarité dans le monde de l'animation. Il est également primordial de développer l'offre en matière de RPS dans ce secteur.

- **Concernant le secteur Affaires juridiques** (Anne RINNERT - Responsable du pôle citoyenneté et affaires juridiques - INSET de Nancy), après une présentation bornée du champ des affaires juridiques où a été abordée les 9 activités principales de ce cœur de métier dans les collectivités, une conclusion principale est tirée à savoir que les juristes au sein des collectivités qui étaient généralistes deviennent très spécialisés. Cela est l'enjeu principal des formations à l'avenir avec l'anticipation du risque et la prise en compte de la complexification des règles.

Il s'en est suivi un questionnement sur le positionnement du référent déontologue au sein d'une collectivité, sur la gestion des RPS sur la nécessaire prise en compte de champs émergents et le développement de ces nouvelles thématiques dans les formations futures.

La position de la FA-FPT sur ce secteur est qu'il convient de développer dans les offres de formation les champs émergents, avoir une offre de formation bien plus ciblée compte tenu du basculement de ce secteur dans la spécialisation au détriment du généralisme, et la gestion des RPS dans ces métiers spécialisés.

Pour conclure, compte tenu du manque d'attractivité de certaines filières, Il y a un nécessaire besoin de transversalité pour répondre à un besoin de polyvalence et prévenir de l'usure professionnelle quel que soit le secteur d'activité concerné. Par ailleurs, des formations plus spécifiques notamment dans les domaines du sport, de l'éducation et des affaires juridiques devront être développées dans l'offre de formation future. Enfin, il convient de tenir compte de l'évolution technologique dans tous les métiers et offres de formation.

Rédacteurs : Mikaël RIGOLOT et Thierry CHARREIRE

Contact presse : Martine GRAMOND-RIGAL
Présidente de **FA-FPT**
Tel : 06.65.64.17.71



FA-FPT

96 rue Blanche
75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : secretariat@fafpt.org

Site internet : <http://www.fafpt.org>

A la FA un autre syndicalisme est possible !